



ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

COMITÉ D'ADMINISTRATION

DATE : 27 novembre 2018

HEURE : 9h00

ENDROIT : Hôtel de ville Prévost, 2870 Curé Labelle, Prévost

PROCÈS - VERBAL

INVITÉS PRÉSENTS

Paul Germain, président

Xavier-Antoine Lalande, vice-président

Jean-Guy Joubert, trésorier

Viviane Dagenais, secrétaire

Linda Lalonde, administratrice

Roger Hotte, administrateur

Bruno Laroche, administrateur

Louise Bourgeois, directrice générale

INVITÉS ABSENTS

Josée Yelle, administratrice substitut

Louise Gallant, administratrice

Pierre Daigneault, administrateur

Léna Bergeron, administratrice

1. Mot de bienvenue.

Paul Germain, président souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et ouvre l'assemblée, il est 9h10.

2. Adoption de l'ordre du jour du 27 novembre 2018

Résolution AR 20181127.2

Linda Lalonde propose l'adoption de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal du 30 octobre 2018.

Résolution AR 20181127.3

Roger Hotte propose l'adoption de l'ordre du jour du 30 octobre 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Suivi du procès-verbal du 30 octobre 2018

a) Suivi du comparable Bell/Videotron

À suivre, les offres vont entrer par internet.

b) Solution aux blocages du logiciel de géolocalisation

Rayé de l'ordre du jour parce que l'organisme s'oriente vers une nouvelle façon de procéder.

c) Résultats de Communications Nestor .

Réglé également, la bonne adresse pour les informations à la MRC sur le transport collectif est : avecpasdauto.org.

d) Suivi de la notation annuelle de la direction générale.

Vu le départ en voyage de Jean-Guy Joubert responsable avec Léna Bergeron de ladite notation, c'est reporté en 2019.

e) Résultat de la rencontre FRAXION

Paul Germain a rencontré les représentants de FRAXION et UBI. UBI est une compagnie européenne.

Les deux logiciels sont intéressants, bien que non décidé, FRAXION est pour le moment privilégié. Taxi St-Jérôme utilise le logiciel FRAXION, les réservations sont possibles une heure à l'avance, au printemps Fraxion devrait avoir l'application mobile qui permet la réservation en ligne. Le coût de ce logiciel est moins de 25,000\$. À suivre....

f) Réception de don par le TAC

Monsieur Filiatrault, comptable a informé Louise Bourgeois que le TAC bien que l'organisme soit un OBNL n'est pas autorisé à recevoir de don.
Conséquemment Bruno Laroche demande à Louise Bourgeois de rejoindre le donateur (9373-5645 Qué. a/s Hugues Néron) pour savoir s'il veut transférer son don au RUTAC.

g) Plainte relativement à la fréquentation de l'atelier l'ARLPH (attente prolongée dans le taxi) par les usagers.

C'est réglé.

h) Réflexion sur les panneaux d'arrêt dans les 4 villes du TAC.

Statut quo en attendant le nouveau logiciel et les nouveaux développements.

i) Rencontre entre Paul Germain et Me Mercille.

La rencontre a eu lieu et Paul Germain nous confirme que le dossier chemine vers une solution satisfaisante pour toutes les parties. À suivre en 2019.

j) Signature des contrats de taxis.

Paul Germain a signé le contrat avec Taxi Prévost aux mêmes conditions que l'an passé.

k) Poste vacant d'un représentant en transport adapté.

Aucun candidat s'est présenté

l) Développement du transport collectif à St-Colomban.

La gratuité pour les étudiants se poursuit.

5. Adoption du budget 2019 déposé lors de la réunion du 30 octobre 2018

Résolution AR 20181127.5

Linda Lalonde propose l'adoption du budget 2019 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Adoption du plan de développement durable 2018

Résolution AR 20181127.6

Linda Lalonde propose l'adoption du plan de développement durable 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Soumission pour ordinateur

Statut quo, à réévaluer lorsque nous saurons quels seront les nouveaux logiciels et les nouveaux besoins.

8. Ajout d'un Arrêt à St-Colomban.

Résolution AR 20181127.8

Roger Hotte propose l'ajout d'un Arrêt à St-Colomban

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Correspondance

Aucune correspondance

10. Adoption des comptes à payer au 27 novembre 2018

Résolution AR 20181127.10

Linda Lalonde propose l'adoption des comptes à payer pour le collectif, du chèque 2369 au chèque 2380 inclusivement et pour l'adapté, du chèque 4938 au chèque 4960 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Adoption du rapport budgétaire

Résolution AR 20181127.11

Jean-Guy Joubert propose l'adoption des rapports budgétaires (adapté et collectif) pour la période finissant le 31 octobre 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Souper de Noël des employées

Résolution AR 20181127.12

Paul Germain propose qu'une somme de 150\$ soit allouée pour le souper de Noël des employés, qui sera utilisée à leur convenance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Varia

Paul Germain informe l'assemblée qu'une enquête origine/destination est en cours sur L'INTER . Elle devrait être terminée pour le 15 décembre.

14. Adoption de la levée de l'assemblée

Résolution AR 20181127.14

Bruno Laroche propose la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean-Guy Joubert avise de son absence pour l'assemblée de décembre.

La prochaine réunion se tiendra à l'Hôtel de ville de Prévost, 2870 boul. Curé Labelle à Prévost le 18 décembre 2018 à 9h00.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées.

**PAUL GERMAIN
PRÉSIDENT**

**VIVIANE DAGENAI
SECRÉTAIRE**

